



DÉCISION
du 14 NOV. 2024

approuvant la délibération du Conseil municipal de la commune de Genève du 16 septembre 2024

Vu l'article 90 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
vu l'article 1, alinéa 3 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

LE DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DU NUMÉRIQUE

DÉCIDE

La délibération du Conseil municipal de la commune de Genève du 16 septembre 2024, portant sur:

l'approbation des comptes annuels 2023

est approuvée.


Carole-Anne Kast

Annexe : délibération signée

Communiquée à :
la commune de Genève
SAFCO



V I L L E D E
G E N È V E

LÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PR-1620 II
SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2024

Comptes 2023 Délibération II. – Comptes annuels (PR-1620 II)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, 48 et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés dans la brochure des comptes 2023 et rapport de gestion du Conseil administratif;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

par 45 oui contre 17 non

Article premier. – Compte de résultats.

Le compte de résultats de la Ville de Genève pour 2023 est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
Charges d'exploitation	1 271 008 167
sous déduction des imputations internes de	<u>-22 151 116</u>
soit un total des charges nettes d'exploitation de	1 248 857 051
	Fr.
Revenus d'exploitation	1 297 238 371
sous déduction des imputations internes de	<u>-22 151 116</u>
soit un total des revenus nets d'exploitation de	1 275 087 254
Résultat d'exploitation	26 230 204
Charges financières	91 857 872
Revenus financiers	<u>263 871 209</u>
Résultat financier	172 013 337
Charges extraordinaires	–
Revenus extraordinaires	<u>–</u>
Résultat extraordinaire	–
Total du compte de résultats	198 243 541
Résultat de l'exercice (après écritures de boucllement)*	196 837 964

* Les écritures de boucllement MCH2 comprennent les attributions et prélèvements aux fonds spéciaux de capital propre pour un montant net de -1 405 577 francs.

Art. 2. – Compte des investissements.

Le compte des investissements 2023 est approuvé pour les montants suivants:



V I L L E D E
G E N È V E

LÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PR-1620 II
SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2024

	Fr.
Dépenses d'investissement PA	123 526 871
Sous déduction des recettes d'investissement PA	<u>-16 779 036</u>
Investissements nets PA	106 747 835
Dépenses d'investissement PF	18 537 836
Sous déduction des recettes d'investissement PF	<u>-72 455</u>
Investissements nets PF	18 465 381
Investissements nets	125 213 216

Art. 3. – Financement des investissements

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
Investissements net PA	106 747 835
Amortissements	89 375 889
Excédent de revenus du compte de résultat	198 243 541
Attributions aux fonds/prélèvements sur les fonds	<u>33 031 938</u>
Autofinancement	320 651 368
Excédent de financement	213 903 534

Art. 4. – Variation de la fortune – Affectation du résultat – Etat du capital propre.

L'augmentation de la fortune, soit 196 837 964 francs, est approuvée; elle correspond à l'excédent de revenus du compte de résultats et des prélèvements et attributions annuels liés aux fonds spéciaux de capitaux propres.

Ce montant est réparti comme suit:

	Fr.
Affectation à la réserve de politique budgétaire (réserve conjoncturelle)	30 000 000
Report à nouveau dans la fortune nette	166 837 964
Total	196 837 964

Art. 5. – Bilan.

Le bilan au 31 décembre 2023 est approuvé, totalisant, tant à l'actif qu'au passif, 5 314 015 555 francs.

Les engagements conditionnels et autres engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2023 à 1 116 326 905 francs.

Nota bene: Les chiffres individuels présentés étant arrondis à l'unité, un écart peut apparaître entre le total et la somme des chiffres individuels. Le montant total présenté fait foi.

Certifié conforme :

La Secrétaire:

Florence Kraft-Babel

La Présidente:

Livia Zbinden